

# **Le bien-être des collectivités inuites au Canada**

par  
Sacha Sénécal  
et  
Erin O'Sullivan

Direction de la recherche stratégique et de l'analyse  
Affaires indiennes et du Nord Canada

Septembre 2006

Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et n'engagent nullement Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Bien que la recherche et l'analyse soient fondées sur des données de Statistique Canada, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la position de l'organisme.

Publié avec l'autorisation du  
ministre des Affaires indiennes  
et du Nord Canadien  
Ottawa, 2005

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

1-800-567-9604

ATS seulement 1-886-553-0554

QS-7069-000-FF-A1

Catalogue: R2-419/2005F-PDF

ISBN: 0-662-70375-8

© Ministre des travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English  
under the title : **The Well-Being of Inuit Communities in Canada**

	Page
<b>Table des matières</b>	i
<b>Liste des figures</b>	ii
<b>Liste des tableaux</b>	ii
<b>Liste de carte</b>	ii
<b>1. Introduction</b>	1
<b>2. Population et collectivités inuites au Canada</b>	1
<b>3. L'Indice du bien-être des collectivités (IBC)</b>	4
3.1 Revenu	5
3.2 Éducation	5
3.3 Logement	5
3.4 Population active	6
<b>4. Comparaison des types de collectivités</b>	6
<b>5. Série chronologique</b>	6
<b>6. Résultats</b>	7
6.1 Valeurs globales du bien-être des collectivités	7
6.2 Valeurs des composantes	10
6.3 Série chronologique sur le bien-être des collectivités	13
<b>7. Conclusion</b>	16
<b>Références</b>	18
<b>Annexe A</b> Liste des collectivités inuites	19
<b>Annexe B</b> Carte 1 Valeurs de l'IBC dans les collectivités inuites	21

### Liste des figures

	Page
<b>Figure 1</b> Valeurs moyennes de l'IBC par type de collectivités, 2001	7
<b>Figure 2</b> Répartition des collectivités inuites, des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon leur IBC, 2001	8
<b>Figure 3</b> Valeurs moyennes de l'IBC par région inuite, 2001	9
<b>Figure 4</b> Valeurs moyennes des composantes de l'IBC par région inuite, 2001	11
<b>Figure 5</b> Valeurs moyennes de l'IBC par type de collectivités, 1991-2001	14
<b>Figure 6</b> Répartition de l'IBC dans les collectivités inuites au fil du temps : 1991-2001	16

### Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> Taille des collectivités par région	3
<b>Tableau 2</b> Indice du bien-être des collectivités (IBC) : répartition des collectivités inuites par région inuite, 2001	10
<b>Tableau 3</b> Valeur moyenne des composantes de l'IBC par type de collectivités, Canada, 2001	13
<b>Tableau 4</b> Statistiques descriptives de l'IBC au fil du temps pour les collectivités inuites (N =51)	13
<b>Tableau 5</b> Écarts de l'IBC entre les types de collectivités, 1991-2001	14
<b>Tableau 6</b> Statistiques descriptives de l'évolution des valeurs de l'IBC par type de collectivités entre 1991 et 2001	15

### Liste de carte

<b>Carte 1</b> Valeurs de l'IBC dans les collectivités inuites	21
--	----

## 1. Introduction

Depuis quelque temps, on s'est beaucoup attaché à examiner les conditions de vie des collectivités autochtones du Canada. Le défi que constitue la production d'une mesure du bien-être de ces populations est particulièrement intéressant. C'est pourquoi la Direction de la recherche stratégique et de l'analyse (DRSA) des Affaires indiennes et du Nord Canada a évalué le bien-être des Premières nations au Canada et l'a comparé à celui d'autres collectivités canadiennes avant d'évaluer les disparités dans le temps. (McHardy et O'Sullivan, 2004; O'Sullivan et McHardy, 2004)<sup>1</sup>

Cet exercice initial a fait surgir plusieurs questions nécessitant d'autres recherches. Parmi ces enjeux se trouve l'inclusion d'autres types de collectivités autochtones, comme les collectivités inuites, au sein d'un groupe plus général désigné sous l'appellation « autres collectivités canadiennes » auquel les Premières nations ont été comparées. Il est aussi intéressant d'examiner ce type de collectivités autochtones les unes par rapport aux autres et en relation avec d'autres collectivités afin d'approfondir notre compréhension du bien-être autochtone.

Le présent article commence à aborder cette question en examinant les collectivités inuites par rapport aux Premières nations et autres collectivités canadiennes. À cet égard, il constitue une extension des travaux précédemment effectués par la DRSA en accordant toutefois une plus grande reconnaissance à la spécificité des collectivités inuites.

## 2. Population et collectivités inuites au Canada

Sur les 976 305 personnes ayant déclaré une identité d'Autochtone<sup>2</sup> lors du recensement de 2001, environ 5 %, soit 45 070, ont déclaré être Inuit (Statistique Canada, 2003). La majorité (83 %) des Inuit vit dans l'Arctique canadien. Environ la moitié de la population vit au Nunavut, tandis que le Nord du Québec (Nunavik) en compte 19 %. La côte Nord et le secteur Sud-est du Labrador, ainsi que la région Inuvialuit, située dans le coin nord-ouest des Territoires du Nord-Ouest, abritent la plupart du reste de la population inuite, 7 % vivant dans chacune de ces régions (Santé Canada, 2004).

---

<sup>1</sup> On invite le lecteur à utiliser l'hyperlien ci-joint pour plus de détails sur la recherche associée au bien-être. [http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/index_f.html)

<sup>2</sup> Dans le recensement, la désignation « population autochtone » renvoie aux personnes ayant indiqué s'identifier à au moins un groupe autochtone, c. à d. Indiens d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Eskimo) ou aux personnes ayant déclaré être un Indien visé par un traité, un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* ou un membre d'une bande indienne ou des Premières nations.

L'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) est l'organisation nationale inuite au Canada, qui représente les quatre régions inuites situées dans deux provinces et deux territoires - Nunatsiavut (Labrador), Nunavik (Nord du Québec), Nunavut, et Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest<sup>3</sup>. L'ITK représente les intérêts des Inuit vivant dans 53 collectivités disséminées dans ces régions : 6 au Labrador, 14 au Nunavik, 27 au Nunavut et 6 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le présent article se concentre sur 51<sup>4</sup> de ces collectivités, soit celles dont la taille de la population est suffisamment importante pour permettre une analyse (c.-à-d. comptant plus de 65 personnes; voir la liste à l'annexe A). Ces 51 collectivités comptent en moyenne 1 021 personnes, mais il faut noter qu'elles varient en taille, la plus importante regroupant 7 969 personnes en 2001, contre 114 pour la plus petite. Le tableau 1 montre la répartition de ces collectivités par région, en plus d'indiquer leur taille moyenne. Quelques-unes de ces collectivités ont un accès routier rejoignant certains points du Sud, ou même les villages voisins, mais la majorité des collectivités inuites ne sont accessibles que par la voie des airs, ce qui a des conséquences sur la disponibilité des biens et services et sur le coût de la vie. Dans la plupart des cas, une forte majorité de la population de ces collectivités est d'ascendance inuite.

---

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur l'ITK, voir [www.itk.ca](http://www.itk.ca). Pour plus de détails et d'information sur l'histoire et la situation actuelle des collectivités inuites, voir ITK, 2003.

<sup>4</sup> Deux collectivités de la région Kitikmeot du Nunavut (Bathurst Inlet et Umingmaktok) désignées comme collectivités inuites par l'ITK ont été exclues de l'analyse car leur population se trouvait sous le seuil de 65 personnes utilisé pour la présente étude.

**Tableau 1**  
**Taille des collectivités par région**

Région inuite	Nombre de collectivités	Population moyenne	Écart-type	Plus petite collectivité	Plus grande collectivité	Population totale	Proportion moyenne de population inuite (%)
Labrador	6	1 767	3 057	215	7 969	10 603	76
Nunavik	14	688	517	159	1 932	9 632	93
Inuvialuit	6	876	1 029	114	2 894	5 254	76
Nunavut	25	1 063	1 007	163	5 236	26 583	91
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>1 021</b>	<b>1 303</b>	<b>114</b>	<b>7 969</b>	<b>52 072</b>	<b>86</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2001.

### 3. L'Indice du bien-être des collectivités (IBC)

L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) permet d'évaluer le bien-être relatif des collectivités du Canada. Il a initialement été mis au point pour répondre aux inquiétudes croissantes que soulèvent les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les collectivités des Premières nations. Il peut toutefois aussi servir à évaluer ces conditions dans d'autres types de collectivités. Essentiellement, il s'agit d'une extension de la méthodologie utilisée par les Nations Unies (ONU) pour calculer l'indice de développement humain des populations, lequel a été précédemment appliqué à la population d'Indiens inscrits du Canada (Cooke, Beavon et McHardy, 2004).

L'IBC intègre plusieurs indicateurs clés du bien-être socioéconomique en un seul chiffre, ou « valeur de l'IBC ». Cette valeur, établie pour chacune des collectivités du Canada, permet d'avoir un aperçu du bien-être relatif de chacune d'elles. Les valeurs de l'IBC varient de 0 à 1 (1 étant la valeur la plus élevée) et sont ramenées à deux décimales. La valeur représente la population totale d'une collectivité, quelle que soit l'origine ethnique ou culturelle de ses habitants<sup>5</sup>.

D'autres précisions sur la méthodologie de calcul de l'IBC se trouvent dans le rapport de McHardy et O'Sullivan (2004). Ce rapport contient aussi une analyse approfondie des limites du modèle de l'IBC, mais il convient d'en faire ressortir ici les principaux éléments. Tout d'abord, l'IBC se penche principalement aux aspects socioéconomiques du bien-être. Les contraintes du recensement du Canada ont empêché d'intégrer au modèle des aspects tout aussi importants du bien-être, tels que la santé physique, psychologique et culturelle. Il importe aussi de noter que les indicateurs socioéconomiques qui composent l'indice pourraient ne pas témoigner de la véritable situation économique des collectivités inuites. Bon nombre d'Inuit consacrent encore beaucoup de temps à la poursuite d'activités économiques traditionnelles qui, bien qu'elles contribuent à leur bien-être matériel, ne génèrent pas de revenus monétaires ni ne constituent un emploi rémunéré (Usher, Duhaime et Searles, 2003).

L'IBC a quatre composantes de valeur égale.

---

<sup>5</sup> Les collectivités inuites sont dans une large mesure composées de personnes d'ascendance inuite ou d'identité inuite. Dans la présente analyse, seules quatre collectivités présentaient moins de 75 % de leur population ne déclarant pas une identité inuite.



### 3.1 Revenu

Cette composante désigne le « revenu par habitant », c'est-à-dire le revenu total d'une collectivité divisé par le nombre total de ses habitants. Pour les intégrer à l'indice de l'IBC, il a fallu convertir les moyennes du revenu des collectivités en valeurs de revenu allant de zéro à un. La formule qui suit a été utilisée à cette fin :

$$\frac{\text{Log (revenu par habitant)} - \text{Log (2 000)}}{\text{Log (40 000)} - \text{Log (2 000)}}$$

Les revenus théoriques minimum et maximum (2 000 \$ et 40 000 \$, respectivement), ont été calculés en fonction de l'échelle réelle des valeurs du revenu par habitant pour l'ensemble des collectivités canadiennes. La fonction logarithmique a été incorporée à la composante du revenu pour représenter « l'utilité marginale décroissante du revenu » (Cooke, Beavon et McHardy, 2004). Selon ce principe, les personnes qui se situent dans les tranches de revenu inférieures profiteront davantage d'un revenu additionnel que celles des tranches de revenu supérieures.

### 3.2 Éducation

Cet élément se compose de deux indicateurs : a) l'alphabétisme fonctionnel et b) les études secondaires ou plus. On accorde au premier un poids de deux tiers de la composante éducation et on le mesure comme la proportion de la population d'une collectivité âgée de 15 ans et plus qui a terminé au moins une 9<sup>e</sup> année. Le second se définit comme la proportion de la population âgée de 20 ans et plus qui a terminé des études secondaires, professionnelles ou tout autre programme post-secondaire non universitaire ou universitaire.

### 3.3 Logement

Cet élément regroupe des indicateurs à la fois de la quantité et de la qualité de logements. Le premier correspond à la proportion de la population dont le lieu de résidence ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation. Le second se définit comme la proportion de la population vivant dans des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures, par exemple des réparations de structures comme les murs, les planchers, les plafonds ou d'importants remplacements comme une nouvelle toiture ou un nouveau revêtement extérieur. On accorde aux deux mesures un poids égal.

### **3.4 Population active**

Cet élément se compose aussi de deux indicateurs : l'activité et le taux d'emploi. Le premier est exprimé en pourcentage de la population âgée de 20 ans et plus occupant un emploi. Plus spécifiquement, le taux d'activité renvoie à la population qui était soit employée, soit sans emploi et, dans ce dernier cas, mise à pied temporairement, en attente d'un nouvel emploi devant commencer dans les quatre semaines ou à la recherche d'un emploi rémunéré. Le taux d'emploi désigne le nombre de personnes occupées divisé par la population active totale âgée de 15 ans et plus. Les deux mesures reçoivent un poids égal.

## **4. Comparaison des types de collectivités**

La présente étude compare les collectivités inuites à celles des Premières nations et aux autres collectivités canadiennes. La distinction entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes se fonde sur la hiérarchie géographique d'Affaires indiennes et du Nord Canada, 2001, établie par AINC (AINC 2002). La liste des collectivités d'AINC comprend la liste légale des réserves indiennes et des établissements indiens ainsi qu'une sélection d'autres types de subdivisions de recensement (SDR) de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Elle est identique à la liste utilisée par AINC pour déclarer l'effectif de la population dans les réserves provenant des données du recensement. Un total de 539 collectivités des Premières nations étaient disponibles aux fins d'analyse pour la présente étude. Les autres collectivités canadiennes excluent les collectivités identifiées comme « inuites » ou Premières nations, pour un total de 4 095 collectivités. Tant les collectivités des Premières nations que les autres collectivités canadiennes examinées se situaient dans l'ensemble des territoires et provinces du Canada, à l'exception du Nunavut, qui ne comprenait que des collectivités inuites.

La comparaison entre les collectivités inuites d'une part et ces deux groupes d'autre part a pour but d'éviter toute erreur systématique. Comme les Premières nations présentent normalement de plus faibles niveaux de bien-être (McHardy et O'Sullivan, 2004) et qu'elles sont en nombre suffisant pour influencer les valeurs canadiennes totales, on a décidé de présenter séparément les comparaisons entre les collectivités inuites et ces deux catégories de collectivités.

## **5. Série chronologique**

En évaluant les disparités entre les collectivités au chapitre du bien-être, il importe de considérer le temps. L'évolution démographique, la migration en faveur ou au détriment des collectivités et le développement économique ne sont que quelques-uns des facteurs qui, au fil du temps, peuvent influencer positivement ou négativement le bien-être des populations.

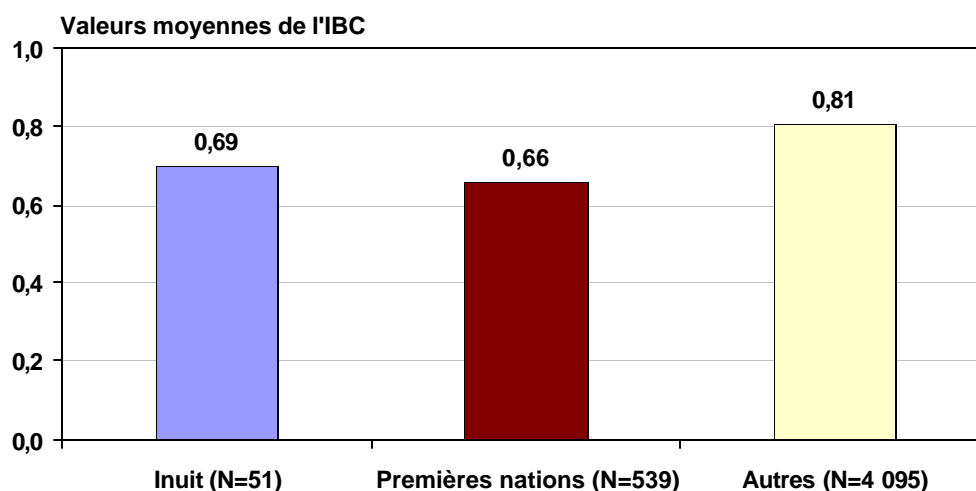
Afin de refléter ces changements éventuels dans le bien-être des collectivités, les valeurs de l'IBC ont été calculées pour trois recensements - 1991, 1996 et 2001. Bien entendu, cette série chronologique suppose de prendre des mesures concrètes pour garantir la comparabilité de ces collectivités au fil du temps. Il convient de souligner que de l'ensemble des collectivités inuites initialement disponibles pour analyse dans la base de données de l'IBC, les 51 étaient aussi présumées être « des entités géographiques constantes » au fil du temps. Ce n'était ni le cas des Premières nations, ni celui des autres collectivités canadiennes, dont plusieurs ne pouvaient être retracées au fil du temps<sup>6</sup>.

## 6. Résultats

### 6.1 Valeurs globales du bien-être des collectivités

La figure 1 indique que la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités inuites est légèrement supérieure à celle des Premières nations, mais que les deux sont beaucoup plus faibles que la valeur moyenne pour les autres collectivités canadiennes. Ceci suggère un plus faible niveau global de bien-être parmi les collectivités inuites et les Premières nations que chez les autres collectivités canadiennes.

**Figure 1**  
**Valeurs moyennes de l'IBC par type de collectivités, 2001**

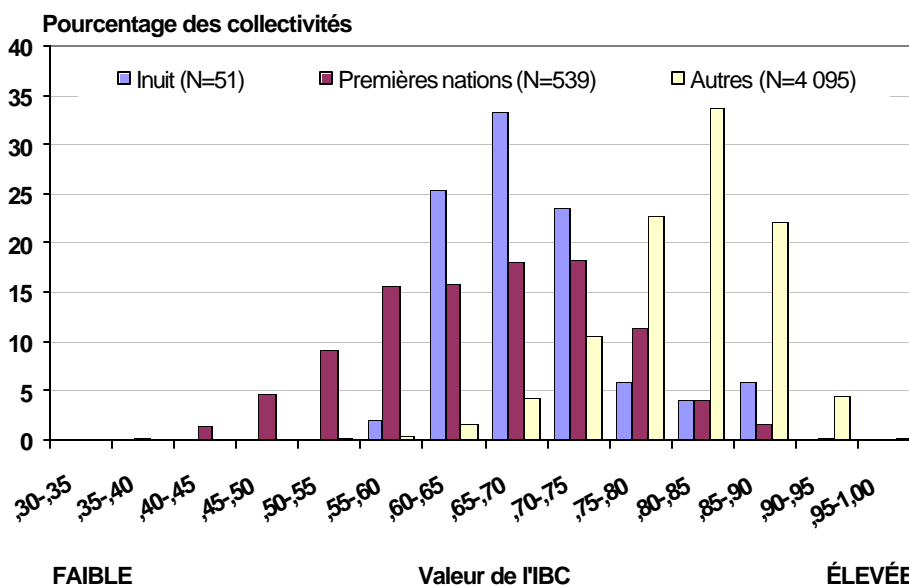


Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

<sup>6</sup> Dans certains cas, les frontières des collectivités ont tellement changé entre les recensements que les collectivités ne peuvent être considérées comme des entités semblables. Pour une description approfondie des mesures prises pour garantir la comparabilité et de leur incidence sur l'ensemble de collectivités, voir O'Sullivan et McHardy, 2004.

La figure 2 illustre clairement les disparités entre les collectivités inuites, celles des Premières nations et les autres collectivités canadiennes. Si, d'ordinaire, les collectivités inuites se situent vers le milieu de l'échelle de l'IBC lorsqu'on les compare aux autres collectivités canadiennes, on peut aussi observer que leurs valeurs d'IBC sont globalement plus élevées que celles des Premières nations, qui se concentrent davantage vers le bas de l'échelle des valeurs. Il convient également de mentionner que les collectivités inuites, bien que montrant des disparités importantes dans les niveaux de bien-être, sont normalement plus concentrées que les Premières nations, dont l'échelle des valeurs est plus large et s'étend sur plus de catégories. En d'autres mots, les collectivités inuites tendent à avoir des niveaux de bien-être « plus uniformes » que les Premières nations, où l'écart entre les collectivités plus et moins favorisées est plus important.

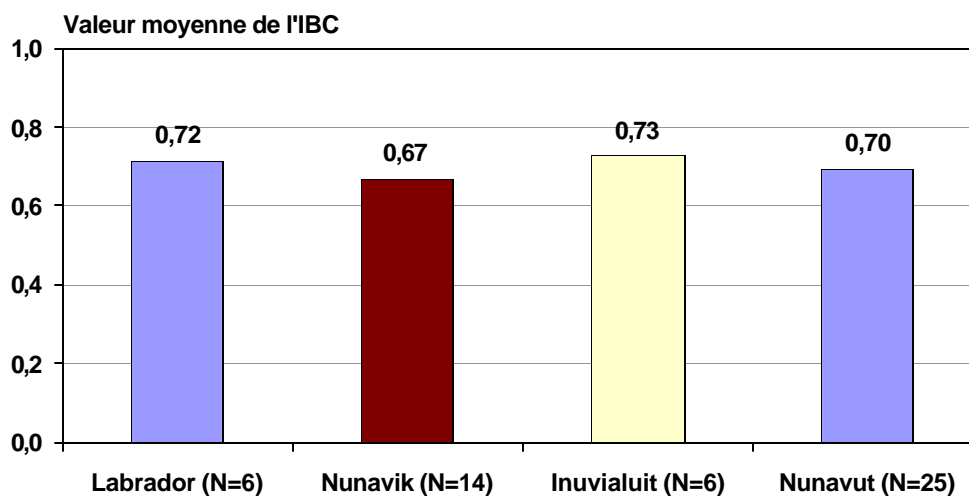
**Figure 2**  
**Répartition des collectivités inuites, des Premières nations et des autres**  
**collectivités canadiennes selon leur IBC, 2001**



Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

Le bien-être des collectivités inuites peut varier en fonction des régions. Pourtant, un examen de la situation nationale pourrait cacher de telles variations interrégionales. La figure 3 présente les valeurs moyennes de l'IBC pour les collectivités inuites, par région. On peut y voir que le Nunavik présente la plus faible valeur moyenne par comparaison aux autres régions.

**Figure 3**  
**Valeurs moyennes de l'IBC par région inuite, 2001**



Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

Le tableau 2 détaille davantage la répartition des collectivités inuites en examinant la répartition des valeurs de l'IBC par région inuite. Bien qu'il s'agisse ici de très petits nombres, on peut néanmoins observer que les valeurs de bien-être ne sont pas uniformément réparties entre les régions, le Nunavik montrant des valeurs plus faibles. Ceci reflète la répartition des valeurs de l'IBC entre les collectivités inuites au Canada. Ce type de disparité entre collectivités, qu'illustre l'éventail des valeurs de l'IBC, a aussi été observée précédemment, avec encore plus d'acuité, dans les collectivités des Premières nations (McHardy et O'Sullivan, 2004). Bien que la valeur moyenne de l'IBC pour l'ensemble des 51 collectivités inuites soit de 0,69, la fourchette est, en réalité, très large, allant d'une valeur minimale de 0,58 à une valeur maximale de 0,87<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Voir à l'annexe B une carte présentant les valeurs de l'IBC dans les collectivités inuites de toutes les régions.

**Tableau 2**  
**Indice du bien-être des collectivités (IBC) : répartition des collectivités inuites par**  
**région inuite, 2001**

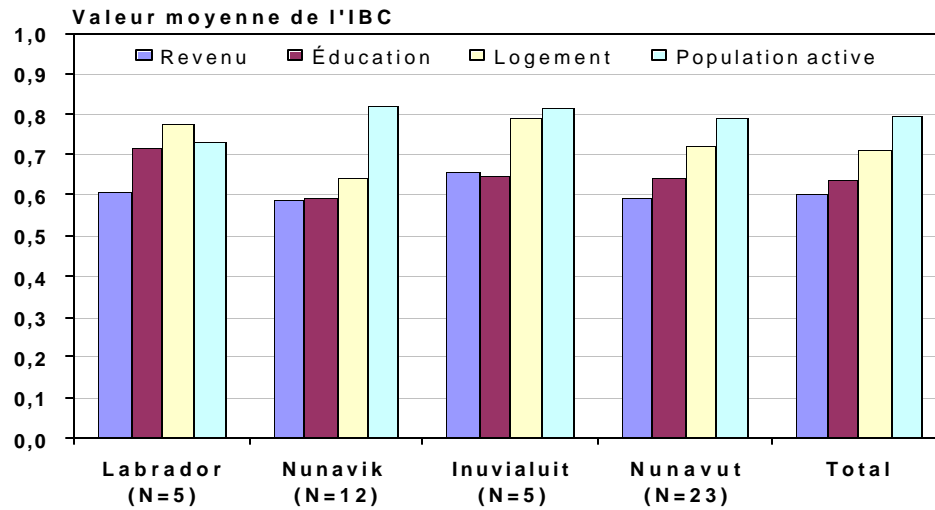
Région	Échelle des valeurs de l'IBC							Total
	0,55-0,60	0,60-0,65	0,65-0,70	0,70-0,75	0,75-0,80	0,80-0,85	0,85-0,90	
Labrador	0	1	2	1	1	0	1	6
Nunavik	1	6	3	3	1	0	0	14
Inuvialuit	0	1	2	2	0	0	1	6
Nunavut	0	5	10	6	1	2	1	25
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>51</b>

Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

## 6.2 Valeurs des composantes

Comme on constate des variations dans la valeur globale de l'IBC entre les régions inuites, il est intéressant d'évaluer quelles composantes de l'IBC peuvent être responsables des différences globales observées. La figure 4 montre que, même si toutes les composantes accusent certaines variations d'une région à une autre, l'éducation et le logement sont les deux composantes pour lesquelles on observe les variations les plus importantes. Dans les deux cas, les valeurs les plus faibles apparaissent au Nunavik, ce qui explique les résultats globaux plus bas enregistrés dans cette région. Il convient de noter que, par ailleurs, le Nunavik affiche les valeurs les plus élevées dans la composante de l'IBC liée à l'emploi. Un autre élément intéressant a trait aux collectivités du Labrador, qui ont les valeurs les plus élevées en matière d'éducation, tout en présentant les caractéristiques d'emploi les plus faibles. Cette dernière conclusion souligne les caractéristiques propres à l'économie et au marché du travail dans cette région par rapport aux autres régions inuites.

**Figure 4**  
**Valeurs moyennes des composantes de l'IBC par région inuite, 2001**



Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

### **Le logement dans les collectivités inuites : qualité et quantité.**

La valeur de l'IBC attribuée au logement se compose de deux mesures distinctes : la qualité et la quantité. Les valeurs présentées ici sont donc la somme de ces deux mesures, auxquelles on a attribué la même pondération.

En évaluant chaque sous-composante séparément, on peut voir que les collectivités inuites ont habituellement des résultats plus faibles tant au plan de la quantité que de la qualité des logements. Dans une collectivité inuite, la valeur moyenne de la quantité de logements était de 0,69, tandis que la valeur de la sous-composante qualité était de 0,75. Voilà qui diffère du modèle constaté dans les collectivités des Premières nations ou les autres collectivités canadiennes, où la qualité est habituellement plus problématique que la quantité. Même un examen limité aux collectivités nordiques non inuite (collectivités des Premières nations ou autres collectivités canadiennes) démontre que, bien que les valeurs globales soient plus faibles que dans le Sud, la qualité est habituellement plus problématique que la quantité.

Ce modèle met en lumière l'importance des questions associées au surpeuplement dans les collectivités inuites. La Direction de la recherche stratégique et de l'analyse d'AINC a établi un partenariat avec l'Inuit Tapiriit Kanatami visant à produire des rapports sur plusieurs thèmes liés aux collectivités inuites. Ces rapports révèlent des proportions élevées de foyers à familles multiples et de forts taux de fécondité parmi les Inuit (AINC, à venir).

Lorsque l'on examine individuellement les composantes de l'IBC selon le type de collectivité, d'intéressantes différences surgissent. Celles-ci ne sont pas systématiques pour les trois types de collectivités examinées dans la présente étude. Le tableau 3 montre que les collectivités inuites se situent à peu près à mi-chemin entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes quant au revenu, qu'elles sont légèrement derrière les Premières nations au niveau de l'éducation, légèrement au-dessus pour le logement et très près des autres collectivités canadiennes pour ce qui est de l'emploi. En examinant de plus près ces modèles, on peut voir que la valeur minimale obtenue par les collectivités des Premières nations pour chaque composante est bien inférieure à celle des collectivités inuites, qui tendent à se rapprocher du minimum observé pour les autres collectivités canadiennes.



**Tableau 3**  
**Valeur moyenne des composantes de l'IBC par type de collectivités, Canada, 2001**

Type de collectivités	Revenu	Éducation	Logement	Population active
<b>Inuites</b>	0,57	0,64	0,71	0,80
<b>Premières nations</b>	0,47	0,68	0,69	0,69
<b>Autres collectivités</b>	0,70	0,76	0,93	0,81

Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

### 6.3 Série chronologique sur le bien-être des collectivités

Le tableau 4 résume l'évolution des valeurs de l'IBC dans les collectivités inuites entre 1991 et 2001. On peut noter que bien que les valeurs aient progressé durant cette période, une bonne part de la croissance se situe entre 1991 et 1996. Ces conclusions reflètent les résultats obtenus précédemment pour les Premières nations (O'Sullivan et McHardy, 2004).

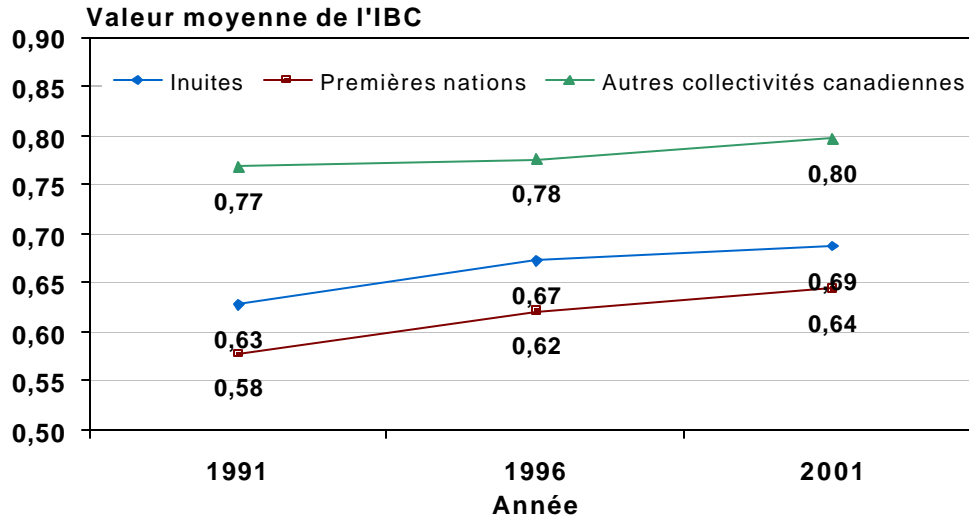
**Tableau 4**  
**Statistiques descriptives de l'IBC au fil du temps pour les collectivités inuites (N =51)**

Année de recensement	Valeur minimale de l'IBC	Valeur maximale de l'IBC	Valeur moyenne de l'IBC	Écart-type
<b>1991</b>	0,50	0,85	0,63	0,078
<b>1996</b>	0,58	0,84	0,67	0,069
<b>2001</b>	0,57	0,87	0,69	0,068

Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

L'amélioration du bien-être des collectivités inuites, de celui des Premières nations et de celui des autres collectivités canadiennes fait l'objet d'une comparaison plus détaillée dans la figure 5 et le tableau 5. On trouve un parallélisme presque parfait entre les deux types de collectivités autochtones, ainsi qu'un rétrécissement des écarts avec les autres collectivités canadiennes durant la période intercensitaire (1991-1996), suivi d'un écart un peu plus statique dans la période subséquente (1996-2001).

**Figure 5**  
**Valeurs moyennes de l'IBC par type de collectivités, 1991-2001**



Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

**Tableau 5**  
**Écarts de l'IBC entre les types de collectivités, 1991-2001**

Écart entre les collectivités	1991	1996	2001
<b>Autres collectivités canadiennes et collectivités inuites</b>	0,14	0,10	0,11
<b>Autres collectivités canadiennes et collectivités des Premières nations</b>	0,19	0,15	0,15
<b>Collectivités des Premières nations et collectivités inuites</b>	-0,05	-0,05	-0,04

Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

Si l'on examine individuellement l'évolution des valeurs de l'IBC pour les collectivités inuites entre 1991 et 2001, on constate que la vaste majorité des (47 collectivités) ont connu une certaine amélioration de leur bien-être, tandis que quelques collectivités seulement (4) ont subi un déclin qui, pour deux d'entre elles, était minime (soit 0,01). Le tableau 6 évalue plus en détail les changements survenus entre 1991 et 2001 et montre que la variation moyenne des valeurs pour les collectivités inuites se compare à celle des collectivités des Premières nations, les deux types de collectivités connaissant en outre des variations plus positives que les autres collectivités canadiennes. On constate également que l'augmentation la plus élevée dans les collectivités inuites est beaucoup plus faible que celles des Premières nations et des autres collectivités canadiennes. D'un autre côté, le plus important déclin est similaire à celui observé dans les collectivités des Premières nations, les deux montrant des déclin inférieurs à ceux des autres collectivités canadiennes.

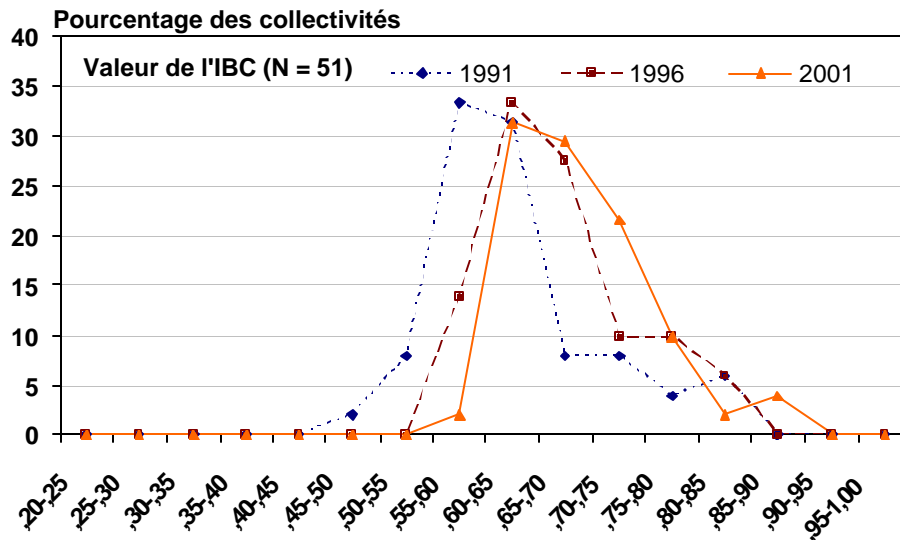
**Tableau 6**  
**Statistiques descriptives de l'évolution des valeurs de l'IBC par type de collectivités entre 1991 et 2001**

Type de collectivités	Variation minimale	Variation maximale	Variation moyenne	Écart-type
<b>Inuites</b>	-0,06	0,14	0,06	0,04
<b>Premières nations</b>	-0,07	0,29	0,07	0,06
<b>Autres collectivités canadiennes</b>	-0,17	0,26	0,03	0,04

Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

Au fil du temps, et de façon générale, la répartition des valeurs de l'IBC des collectivités inuites se déplace vers la droite, tout en retenant la forme constatée à la figure 6. Cela reflète une amélioration générale du bien-être des collectivités inuites et confirme ce que l'on a observé pour les Premières nations et les autres collectivités canadiennes (voir O'Sullivan et McHardy, 2004) pour ces données.

**Figure 6**  
**Répartition de l'IBC dans les collectivités inuites au fil du temps : 1991-2001**



Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.

## 7. Conclusion

L'IBC constitue une première étape vers une meilleure compréhension des conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent les collectivités inuites et du niveau de bien-être de ces collectivités par rapport aux Premières nations et à l'ensemble de la population canadienne. Les statistiques descriptives présentées ici illustrent clairement les différences marquées qui existent entre les collectivités inuites et les autres collectivités canadiennes sur le plan du bien-être socioéconomique. Cela situe les collectivités inuites plus près des Premières nations que des autres collectivités canadiennes au chapitre de leur bien-être. Ces statistiques montrent également les grandes disparités existant entre les collectivités inuites et révèlent que certaines collectivités jouissent d'un niveau de bien-être assez élevé tandis que d'autres font face à plus de difficultés.

Bien que la présente étude mette en lumière le bien-être relatif des collectivités inuites par rapport à celles des Premières nations du Canada et autres collectivités canadiennes, il faut garder à l'esprit que ces collectivités inuites présentent certaines caractéristiques clés pouvant influencer une telle comparaison directe. D'abord et avant tout, les collectivités inuites se trouvent isolées dans le Nord, très loin des centres urbains, ce qui entraîne des coûts très élevés, en particulier lorsqu'il s'agit de biens devant être « importés » du Sud. À cet égard, le coût élevé de la vie influence probablement le revenu qui, incidemment, est la valeur la plus faible de l'IBC dans les collectivités inuites. D'un autre côté, il existe toujours une économie traditionnelle largement reconnue dans de nombreuses collectivités (Usher, Duhaime et Searles, 2003) qui peut contribuer à amoindrir l'incidence du coût de la vie sur le bien-être général.

Dans le présent article, on compare les collectivités inuites à l'ensemble des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes, quelles que soient leur taille et leur localisation. Si, comme nous le proposons ci-dessus, la géographie propre aux collectivités inuites influence leur bien-être, il serait intéressant de comparer les collectivités inuites aux autres collectivités nordiques. Cette question sera justement examinée lors de futures recherches qui tenteront d'établir un cadre comparable de collectivités permettant de peaufiner les conclusions de la présente étude.

Les résultats de cette analyse initiale de l'IBC ne doivent pas être interprétés comme un « diagnostic » définitif des collectivités inuites. Plusieurs facteurs susceptibles de jouer un rôle clé dans le bien-être de chaque habitant de ces collectivités inuites ne sont pas couverts dans la présente étude. Aussi, l'analyse que nous fournissons ici peut-elle servir de point de départ à l'évaluation des enjeux associés au bien-être. D'autres analyses visant les causes et les corrélats du bien-être des collectivités sont nécessaires. Des éléments comme la composition culturelle des collectivités (origine inuit par opposition à d'autres identités culturelles ou ethniques), l'isolement, la taille des collectivités et autres préciseraient notre compréhension du bien-être relatif de ces collectivités inuites.

## Références

Affaires indiennes et du Nord Canada, 2002. Fichiers de couplage du Recensement de 2001. Direction de la gestion de l'information ministérielle, Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, Gatineau, Québec.

Affaires indiennes et du Nord Canada, (à venir). Taille et types des ménages inuits : évolution et tendances de 1981 à 2001. Affaires indiennes et du Nord, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse.

Cooke, Martin, Beavon, Daniel et McHardy, Mindy. 2004. Mesure du bien-être des peuples autochtones : application de l'indicateur du développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits du Canada, 1981-2001, Catalogue : R2 345/2001F-PDF, Affaires indiennes et du Nord, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse.

[http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/mwb/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/mwb/index_f.html)

Inuit Tapiriit Kanatami. 2003. Inuit Kanatami/Inuit of Canada.

<http://www.itk.ca>

McHardy, Mindy et Erin O'Sullivan. 2004. Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada : l'Indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001, Catalogue : R2-344/2001F, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse.

[http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/cwb/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/cwb/index_f.html)

O'Sullivan, Erin et Mindy McHardy, 2004. L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : évolution de la différence entre le bien-être des collectivités des Premières nations et celui des autres collectivités Canadiennes, Catalogue : R2 349/2004F, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse.

[http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/dwb/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/dwb/index_f.html)

Santé Canada, 2004. Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada pour l'année 2000. Ottawa : ministre de la Santé.

Statistique Canada, 2003. Peuples autochtones du Canada : un profil démographique, Recensement 2001, série " Analyse ". Ottawa, ministre de l'Industrie. Catalogue : 96F0030XIF2001007.

[http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/abor/contents\\_f.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/abor/contents_f.cfm)

Usher, Peter J., Duhaime, Gérald et Searles, Edmund. 2003. " The Household as an Economic Unit in Arctic Aboriginal Communities, and its Measurement by Means of a Comprehensive Survey ". Social Indicators Research, 61: 175-202.

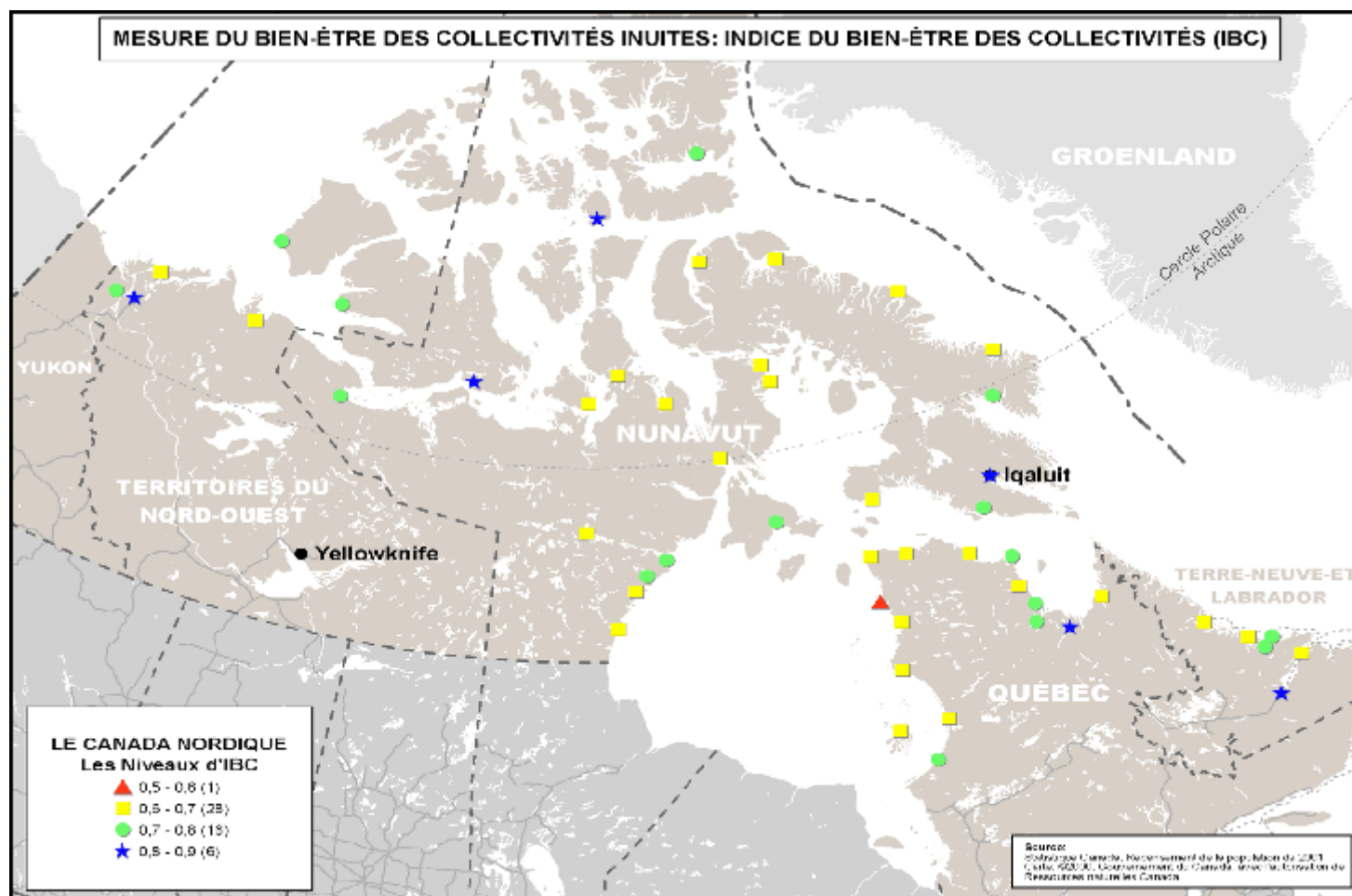
**Annexe A**  
**Liste des collectivités inuites**

<b>Région</b>	<b>Nom</b>	<b>Population en 2001</b>
<b>Labrador</b>	Rigolet	317
	Happy Valley-Goose Bay	7 969
	Makkovik	384
	Hopedale	559
	Nain	1 159
	Postville	215
<b>Nunavik</b>	Kuujuarapik	555
	Umiujaq	348
	Inukjuak	1 294
	Kangiqsualujuaq	710
	Kuujuaq	1 932
	Tasiujaq	228
	Aupaluk	159
	Kangirsuk	436
	Quaqtaq	305
	Puvirnituq	1 287
	Akulivik	472
	Kangiqsujuaq	536
	Salluit	1 072
	Ivujvik	298
<b>Inuvialuit</b>	Paulatuk	286
	Inuvik	2 894
	Aklavik	632
	Tuktoyaktuk	930
	Sachs Harbour	114
	Holman	398
<b>Nunavut</b>	Sanikiluaq	684
	Iqaluit	5 236
	Kimmitut	433
	Cape Dorset	1 148
	Pangnirtung	1 276
	Qikiqtarjuaq	519
	Hall Beach	609
	Iglolik	1 286
	Clyde River	785
	Arctic Bay	646

Pond Inlet	1 220
Resolute	215
Grise Fiord	163
Coral Harbour	712
Arviat	1 899
Whale Cove	305
Rankin Inlet	2 177
Chesterfield Inlet	345
Baker Lake	1 507
Repulse Bay	612
Kugaaruk	605
Kugluktuk	1 212
Cambridge Bay	1 309
Gjoa Haven	960
Taloyoak	720



**Annexe B**  
**Carte 1**  
**Valeurs de l'IBC dans les collectivités inuites**



Source : Calculs spécifiques basés sur le recensement de 2001.